

Certificat

des organismes prestataires d'actions concourant au développement des compétences

N°2407_CN_04671 - V.1

Début de validité de la certification : 07/07/2024

Echéance de la certification : 06/07/2027

Date d'émission du certificat : 08/07/2024

ISQ Certification certifie que

FCI CONSEIL

13 ALLEE DES ANCIENNES SERRES 86280 SAINT-BENOIT

SIREN : **434520086**

NAF : **8559A**

Numéro de Déclaration d'activité : **54860083686**

Est conforme aux critères de certification mentionnés à l'article L. 6316-1 du Code du Travail et
au décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle
au décret n°2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences
au décret n°2021-1851 du 28 décembre 2021 portant dispositions complémentaires relatives à la certification
mentionnée à l'article L.6316-1 du code du travail
à l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D.6316-1-1 du Code du travail
à l'arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation
au guide de lecture du référentiel national qualité, version en vigueur
au programme de certification de l'ISQ Certification, version en vigueur

Pour la(es) catégorie(s) d'actions concourant au développement des compétences suivante(s) :

- ☒ Les actions de formation
- ☒ Les bilans de compétences
- ☒ Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE)
- ☐ Les actions de formation par apprentissage

Et pour le site suivant :

FCI CONSEIL - 13 ALLEE DES ANCIENNES SERRES 86280 SAINT-BENOIT

Emmanuel CLEMENT MONDOLONI
Président, ISQ Certification



ISQ CERTIFICATION SAS
84, avenue du Général Leclerc - 92100 Boulogne-Billancourt
Tél. : 01 46 99 14 55 - info@isqcertification.com - www.isqcertification.com

